

JM/CSC P.V. ENEJ 12

Commission de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Réunion retransmise en direct1

Procès-verbal de la réunion du 6 juin 2024

Ordre du jour :

- 1. 8375 Projet de loi modifiant la loi modifiée du 10 mai 1968 portant réforme de l'enseignement secondaire classique
 - Présentation du projet de loi
 - Désignation d'un rapporteur
 - Examen de l'avis du Conseil d'Etat
 - Examen des avis des chambres professionnelles
- 2. Echange de vues sur l'étude « Consultation des enseignants de l'enseignement fondamental au sujet de leur métier et des difficultés qu'ils rencontrent » (demande de la sensibilité politique Piraten du 5 mars 2024)
- Divers

*

Présents:

Mme Barbara Agostino, M. Gilles Baum, M. Jeff Boonen, Mme Francine Closener, Mme Claire Delcourt, M. Alex Donnersbach, M. Georges Engel (remplaçant Mme Paulette Lenert), Mme Carole Hartmann, M. Max Hengel, M. Fred Keup, Mme Mandy Minella, Mme Nathalie Morgenthaler (remplaçant M. Paul Galles), M. Ben Polidori, M. Meris Sehovic, M. David Wagner, Mme Stéphanie Weydert (remplaçant M. Laurent Zeimet)

- M. Claude Meisch, Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
- M. Alex Folscheid, M. Romain Nehs, du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
- M. Jean-Marie Wirtgen, de l'Observatoire national de l'enfance, de la jeunesse et de la qualité scolaire (OEJQS)

Mme Julie Abt, du groupe parlementaire DP

Mme Joëlle Merges, de l'Administration parlementaire

Excusés: M. Paul Galles, Mme Paulette Lenert, M. Laurent Zeimet

*

Présidence : Mme Barbara Agostino, Présidente de la Commission

*

1. 8375 Projet de loi modifiant la loi modifiée du 10 mai 1968 portant réforme de l'enseignement secondaire classique

• Présentation du projet de loi

Le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, M. Claude Meisch, présente les grandes lignes du projet de loi sous rubrique, pour le détail duquel il est renvoyé au document parlementaire 8375. Dans l'objectif de moderniser et de diversifier l'offre scolaire afin de mieux adapter celle-ci aux exigences de la société et aux intérêts et talents des jeunes, les nouvelles sections « entrepreneuriat, finance et marketing » (N), « sciences cognitives et sciences humaines » (P) et « politiques et développement durable » (R) sont créées à l'enseignement secondaire classique. Alors que les sections N et R émanent de projets d'innovation pédagogiques initiés par l'Ecole de Commerce et de Gestion (ci-après « ECG ») et l'Athénée de Luxembourg, le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a pris l'initiative de créer la section P, ceci afin de mieux préparer les lycéens aux études supérieures dans les domaines des sciences cognitives et humaines comme la psychologie par exemple. L'orateur souligne que lors de la création de nouvelles sections dans l'enseignement secondaire classique, il est veillé à ce que la qualité de l'enseignement soit comparable à l'offre existante et assez élevée pour préparer les diplômés de fin d'études secondaires aux études supérieures.

• Examen de l'avis du Conseil d'Etat

La Commission constate que dans son avis du 7 mai 2024, la Haute Corporation ne soulève pas d'observation quant au projet de loi sous rubrique.

• Examen des avis des chambres professionnelles

La Commission procède à l'examen des avis de la Chambre des Salariés, de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics et de la Chambre de Commerce, pour le détail desquels il est renvoyé aux documents parlementaires 8375¹, 8375² et 8375⁴.

Désignation d'une rapportrice

La Commission désigne sa Présidente, Mme Barbara Agostino (DP), comme rapportrice du présent projet de loi.

• Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir succinctement les points suivants :

- M. Ben Polidori (« Piraten ») et M. Meris Sehovic (« déi gréng ») posent la question de savoir de quelle manière le Ministère entend garantir une offre de sections équilibrée dans toutes les régions du Grand-Duché afin d'assurer que l'ensemble des élèves puissent en bénéficier, peu importe leur lieu de résidence. M. Claude Meisch explique que l'extension des sections nouvellement développées dans toutes les régions du pays est prévue dans l'accord de coalition 2023-2028. Cet objectif ne signifie toutefois pas que lesdites sections seront offertes

dans l'ensemble des lycées, mais qu'une offre équilibrée est prévue dans les différents pôles de l'enseignement secondaire classique, à savoir au nord, centre et sud. L'orateur rappelle les efforts déployés au cours des dernières années afin d'équilibrer l'offre de formations d'enseignement secondaire sur l'ensemble du territoire, citant notamment la création du « Atert-Lycée » à Redange-sur-Attert et l'Ecole internationale de Mondorf-les-Bains, auxquels vont s'ajouter la création d'une formation de l'éducateur dans l'enseignement secondaire général (section GED) au Lycée Bel-Val ainsi que la réalisation d'une antenne de l'Ecole d'hôtellerie et de tourisme du Luxembourg dans le Sud du pays, qui sera provisoirement implantée à Wickrange, avant d'emménager dans le château de Sanem.

- M. Meris Sehovic souhaite savoir si l'introduction de nouvelles sections va de pair avec une amélioration de la procédure d'orientation dans le cycle inférieur de l'enseignement secondaire classique. Dans ce contexte, M. Fred Keup (ADR) donne à considérer que la création de nouvelles sections risque d'aller au détriment des élèves concernés qui pourraient se sentir dépassés par la panoplie de choix qui leur est offerte. M. Claude Meisch explique que la création de nouvelles sections est, dans la majorité des cas, le résultat d'une approche ascendante (« bottom-up ») puisque la demande émane directement des lycées. Le fait d'offrir aux élèves le choix de sections qui correspondent à leurs intérêts permet en effet d'améliorer leurs chances de réussite scolaire. A cela s'ajoutent des efforts en matière d'orientation, notamment par la création de cellules d'orientation dans tous les lycées et l'édition annuelle de la « YEP Schoulfoire » qui s'adresse aux élèves du cycle 4 de l'enseignement fondamental, aux élèves de la dernière année de primaire des écoles internationales et aux élèves de l'enseignement secondaire.
- M. David Wagner (« déi Lénk ») pose la question de savoir si le Ministère entend mener une analyse relative aux bénéfices d'une séparation des élèves en fonction de leur inscription à l'enseignement secondaire classique ou l'enseignement secondaire général dès l'âge de douze ans. L'intervenant plaide également en faveur d'un report du choix des sections aux classes terminales afin de consolider le tronc commun enseigné à l'ensemble des élèves. M. Claude Meisch explique que cette question sera étudiée dans le cadre du projet pilote à mettre en place dans plusieurs lycées visant à abolir les sections et à proposer aux élèves davantage de choix entre les différentes branches. Ce projet sera accompagné d'une évaluation scientifique, à l'issue de laquelle il reviendra au Gouvernement issu des élections de 2028 de tirer les conclusions qui s'imposent. L'orateur souligne par ailleurs que la création de nouvelles sections n'approfondit pas la spécialisation de l'enseignement secondaire classique, mais élargit le choix offert aux élèves.
- Mme Francine Closener (LSAP) demande des précisions au sujet des conditions auxquelles M. le Ministre semble lier l'abolition des sections à l'enseignement secondaire classique. M. Claude Meisch souligne sa conviction qu'une éventuelle généralisation du nouveau concept organisationnel des classes supérieures de l'enseignement secondaire classique n'est envisageable que si son application dans l'ensemble des lycées et une préparation adéquate des futurs diplômés de fin d'études secondaires aux études supérieures sont garanties. De manière générale, l'orateur exprime ses sympathies pour le concept d'études enseigné aux écoles européennes publiques qui repose sur un large tronc commun. Néanmoins, toute décision pour ou contre l'abolition des sections sera prise de façon prudente et étape par étape, en tenant compte des conclusions à tirer du projet pilote susmentionné.
- Interrogé par M. Fred Keup (ADR), le représentant ministériel explique que l'enseignement des matières histoire et géographie dans la nouvelle section R se distingue de celui des sections D ou G par un changement de perspective mettant l'accent sur l'interdisciplinarité : les élèves sont invités à développer une meilleure compréhension du fonctionnement du monde actuel ainsi que des défis qui en découlent en les analysant à la lumière de l'économie, l'histoire, la géographie, la philosophie et la sociologie.

- M. Jeff Boonen (CSV) se renseigne sur l'éducation transversale des compétences en rapport avec l'entrepreneuriat dans l'enseignement secondaire classique et sur la distinction entre la section N et les sections de l'enseignement secondaire général proposées à l'ECG. Répondant au premier volet de la question, M. Claude Meisch renvoie aux projets des « Sustainable Entrepreneurial Schools » dans lesquels bon nombre de lycées se sont engagés afin de promouvoir la communication, la collaboration, la créativité et la pensée critique auprès des élèves. A cela s'ajoutent les « Mini-Entreprises » qui connaissent un grand succès auprès des élèves et ont permis à certains d'entre eux à pérenniser leur projet au-delà de l'année scolaire initialement prévue. En ce qui concerne le deuxième volet de la question, le représentant ministériel précise que la section N se distingue des sections de l'enseignement secondaire général offertes à l'ECG en ce qu'elle permet d'approfondir certaines matières et de promouvoir l'interdisciplinarité et l'autonomie des élèves.
- Dans ce contexte, M. David Wagner estime qu'il importe d'informer les élèves sur les risques d'échec liés à la création d'une entreprise. M. Claude Meisch souligne que les matières enseignées à la section N ne préparent pas seulement à la création d'entreprise, mais visent à transmettre des compétences bénéfiques à toute personne faisant preuve d'esprit d'initiative et de savoir-faire organisationnel dans les tâches quotidiennes.
- M. Meris Sehovic pose la question de savoir si les sections nouvellement créées ont été conçues de façon à garantir que les matières y enseignées donnent accès aux études supérieures. Répondant par l'affirmative à cette question, M. Claude Meisch rappelle qu'il s'est avéré que certaines universités suisses ont refusé l'admission de candidats luxembourgeois détenteurs d'un diplôme de fin d'études secondaires de la section A (langues) en faisant valoir que ceux-ci ne remplissaient pas les exigences en matière de connaissances en mathématiques. Afin de remédier à cette situation, certains lycées ont introduit les mathématiques en tant qu'option dans la section A.
- Répondant à une question de M. Fred Keup, le représentant ministériel explique que les nouvelles matières figurant aux programmes des sections nouvellement créées seront enseignées par des enseignants recrutés pour l'enseignement des matières figurant aux programmes des sections traditionnelles. Ces agents assurent également la correction des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires.
- Au nom de son groupe politique, Mme Carole Hartmann (DP) salue la création de nouvelles sections qui répondent à une demande des élèves qui souhaitent avoir le choix entre des sections qui correspondent au mieux à leurs besoins.
- 2. Echange de vues sur l'étude « Consultation des enseignants de l'enseignement fondamental au sujet de leur métier et des difficultés qu'ils rencontrent » (demande de la sensibilité politique « Piraten » du 5 mars 2024)

La Présidente de la Commission, Mme Barbara Agostino (DP), donne la parole à M. Ben Polidori (« Piraten ») qui explique que sa sensibilité politique souhaite obtenir de plus amples informations au sujet de l'étude sous rubrique qui a été menée entre novembre 2021 et novembre 2022 auprès des enseignants de l'enseignement fondamental et dont les résultats n'ont pas encore été présentés au public.

Le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, M. Claude Meisch, explique que la consultation des acteurs de l'école fondamentale constitue une étude parmi d'autres menées par l'Observatoire national de l'enfance, de la jeunesse et de la qualité scolaire (ci-après « OEJQS ») dans l'objectif d'évaluer la réforme de l'enseignement fondamental entrée en vigueur en 2009. Etant donné que l'échantillon des enseignants ayant

participé à la consultation susmentionnée n'est pas représentatif, il a été décidé, d'un commun accord entre l'OEJQS et le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse de ne pas publier les résultats jusqu'à la finalisation du rapport sur l'ensemble de l'étude susmentionnée dont certains éléments sont en cours de réalisation.

M. Meris Sehovic (« déi gréng ») rappelle que sa sensibilité politique a demandé accès, conformément à l'article 84*quater*, paragraphe 3, du Règlement de la Chambre des Députés, aux résultats de ladite consultation ; demande qui reste à ce jour sans réponse¹. L'intervenant estime qu'avec des taux de participation de 30,9 pour cent parmi les enseignants, 53 pour cent parmi les instituteurs spécialisés dans la scolarisation des élèves à besoins éducatifs spécifiques (ci-après « I-EBS ») et 31,3 pour cent parmi les éducateurs, les résultats de la consultation par questionnaire semblent bel et bien représentatifs, de sorte que les arguments avancés par M. le Ministre pour justifier la confidentialité sont peu convaincants. M. Claude Meisch explique que les enseignants et éducateurs ayant répondu de façon volontaire à la consultation par questionnaire ne constituent pas un échantillon pondéré de l'ensemble du personnel enseignant et encadrant consulté, de sorte que les résultats sont non représentatifs.

Le représentant de l'OEJQS présente les grandes lignes de la consultation des acteurs de l'école fondamentale, pour les détails de laquelle il est renvoyé au document figurant en annexe du présent procès-verbal. Parmi bon nombre d'autres aspects soulevés, il résulte entre autres de la consultation que les enseignants tirent une très grande satisfaction de leur métier qu'ils perçoivent néanmoins comme une profession très exigeante et exposée à davantage de stress que la moyenne des carrières de la Fonction publique. Le niveau élevé de stress professionnel ressenti par les enseignants n'est pas particulier au Grand-Duché, mais un fait constant constaté par des enquêtes similaires effectuées à l'étranger, telles que le « Deutsches Schulbarometer » allemand ou l'étude TALIS de l'OCDE².

Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir succinctement les points suivants :

- Mme Francine Closener (LSAP) et M. Meris Sehovic se renseignent sur les mesures mises en place par le Ministère afin de remédier au stress professionnel ressenti par les enseignants et pour améliorer leur bien-être au travail. M. Claude Meisch explique que la consultation sous rubrique et les études internationales précitées montrent que le métier d'enseignant, tout en étant très gratifiant, ne reste pas sans impact sur la santé mentale du personnel enseignant. Afin de les soutenir. l'Institut de formation de l'éducation nationale (IFEN) a créé en 2022 la division de soutien et d'accompagnement professionnel et psycho-social qui a pour mission de soutenir et d'accompagner le développement personnel, professionnel et psycho-social des enseignants par un conseil spécifique et individualisé. Cette division connaît un grand succès puisqu'elle a enregistré quelque 275 demandes lors de l'année scolaire 2022/2023. En plus de cette offre qui s'adresse spécifiquement aux agents de l'Education nationale, les enseignants peuvent bénéficier des services mis en place par le Ministère de la Fonction publique en matière de santé et de bien-être au travail. Dans ce contexte, le représentant de l'OEJQS donne à considérer que le plan de développement de l'établissement scolaire (PDS) pourrait être davantage mis à profit pour relever collectivement les défis auxquels sont confrontés les enseignants dans leur tâche quotidienne, aspect qui mériterait d'être mis en valeur plus systématiquement.

² A noter que le Luxembourg ne participe pas à l'étude « Teaching and Learning International Survey » (TALIS) de l'OCDE.

¹ Le document requis a été transmis par le portail interne de la Chambre des Députés en date du 22 mai 2024.

- Renvoyant aux résultats de la consultation des acteurs de l'enseignement fondamental, M. Meris Sehovic pose la question de savoir pour quelles raisons la fonction d'I-EBS est perçue de façon plus positive par les participants que les fonctions d'instituteur en compétences numériques (ci-après « I-CN ») et d'instituteur spécialisé en développement scolaire (ciaprès « I-DS »). L'orateur se renseigne également sur l'insatisfaction dont font état les participants à la consultation dans leur collaboration avec les structures d'éducation et d'accueil. En ce qui concerne le premier volet de la question, M. Claude Meisch explique que l'intégration des élèves à besoins éducatifs spécifiques constitue un défi maieur pour les enseignants, de sorte qu'ils perçoivent l'intervention de l'I-EBS en classe comme très positive par rapport aux actions de l'I-CN et de l'I-DS avec lesquels l'interaction est moins régulière. Le rapprochement de l'éducation formelle et de l'éducation non formelle constitue une préoccupation permanente du Ministère qui entend améliorer les relations entre les deux secteurs en favorisant les échanges professionnels : il est ainsi prévu que le personnel des structures d'éducation et d'accueil intervient davantage dans les classes, et vice versa. Le représentant de l'OEJQS signale par ailleurs que les relations entre l'éducation non formelle et l'éducation formelle constituent une thématique prioritaire pour son observatoire.
- M. David Wagner (« déi Lénk ») estime qu'il est inquiétant qu'environ 60 pour cent des enseignants participant à la consultation expriment leur désaccord avec l'affirmation selon laquelle tous les élèves peuvent atteindre les socles de compétences s'ils bénéficient d'un enseignement efficace, d'un soutien adéquat et d'un temps suffisant. Ces réponses pourraient laisser entendre que les enseignants sont d'avis que les inégalités d'apprentissage sont innées auprès d'enfants issus de milieux socio-économiquement défavorisés. Une telle attitude est problématique si elle a pour conséquence dans les faits que ces enfants soient laissés-pourcompte.
- M. Ben Polidori pose la question de savoir pour quelles raisons il a été décidé d'inclure les résultats de la consultation sous rubrique dans le rapport thématique portant sur l'évaluation de la réforme scolaire 2009, alors que leur caractère non représentatif semble avéré. Le représentant de l'OEJQS explique qu'il s'agissait de la première consultation de ce genre menée au Grand-Duché et qu'il a dès lors semblé pertinent à son observatoire et à l'Université du Luxembourg qui a effectué la consultation de permettre à l'ensemble des agents concernés d'y participer. Les résultats de la consultation par questionnaire et des ateliers participatifs seront mis en rapport avec des études internationales similaires, sur base desquels des recommandations fondées seront élaborées qui feront partie intégrante du rapport thématique sur l'évaluation de la réforme scolaire à paraître à l'automne 2024.
- Répondant à une question de Mme Francine Closener, M. Claude Meisch précise que l'absence du Luxembourg à l'étude TALIS de l'OCDE s'explique par l'envergure de telles enquêtes qui, au vu de l'exiguïté du Grand-Duché, nécessitent la participation de l'ensemble de la population scolaire, alors que des pays de plus grande taille se limitent à l'évaluation d'un échantillon.
- M. Meris Sehovic se renseigne sur la périodicité à laquelle il est prévu de répéter la consultation des acteurs de l'école fondamentale. M. Claude Meisch, tout en soulignant ne pas exclure une réédition de ladite consultation dans un avenir proche, estime qu'avant tout nouveau sondage qui risque de confirmer les résultats d'études précédentes, il est primordial de fournir des réponses aux inquiétudes et défis auxquels font face les enseignants au quotidien, tels que l'inclusion des élèves à besoins éducatifs spécifiques par exemple.

3. Divers

Sur proposition de Mme Francine Closener (LSAP), il est convenu que la Commission se verra présenter lors d'une prochaine réunion le rapport thématique de l'OEJQS intitulé « Evidenzorientierte Qualitätsentwicklung im Gesamtsystem Schule ».

La Présidente de la Commission, Mme Barbara Agostino (DP), rappelle la visite de la Commission à l'Ecole Nelly Stein de Schifflange le 7 juin 2024 à laquelle les membres sont invités à participer.

- M. Meris Sehovic (« déi gréng ») estime que lors des échanges de vue en réunion, il est n'est pas judicieux de regrouper les questions des Députés, au risque que certaines d'entre elles restent sans réponse. Mme Barbara Agostino explique que le regroupement de questions est pratique courante dans les réunions des Commissions parlementaires dont elle est membre.
- M. Georges Engel (LSAP) demande des précisions au sujet de la création d'une antenne de l'Ecole d'hôtellerie et de tourisme du Luxembourg à Wickrange, telle qu'évoquée par M. le Ministre lors de la présente réunion, alors qu'il a été prévu que ladite antenne s'établira au château de Sanem. M. Claude Meisch explique qu'il s'agit d'une solution provisoire pour laquelle le Ministère a loué des bâtiments à Wickrange permettant d'accueillir quelque 250 élèves, en attendant l'aboutissement des travaux de réaménagement du château de Sanem qui suivent leur cours.

Procès-verbal approuvé et certifié exact

Annexe:

Présentation PowerPoint : « Consultation des acteurs de l'école fondamentale »





Consultation des acteurs de l'école fondamentale (CAEF)

22 mai 2024



Plan de présentation



Plan de la présentation

- 1. Contexte général de la consultation CAEF
- 2. Participation à la consultation
- 3. Thématiques évaluées
- 4. Questions de recherche
- 5. CAEF une étude parmi d'autres études de l'ONQS/OEJQS dans le cadre de l'évaluation de la réforme de 2009
- 6. Focus sur la perception des instituteur.trice.s de leur métier
- 7. Comparaison avec les résultats d'autres études sur le bienêtre
- 8. Questions/réponses



1. Contexte général de la consultation CAEF



1. Contexte général de la consultation CAEF

- Missions de l'OEJQS : évaluer la qualité du système scolaire, émettre des recommandations afin de promouvoir le développement de la qualité scolaire, contribuer à un débat serein et objectif sur le système scolaire.
- Accord de coalition 2018-2023 : l'ONQS a été mandaté pour mener une analyse de l'organisation en cycles scolaires, le fonctionnement des équipes de cycle et le travail en cycle
- Extension du mandat à l'évaluation de la réforme de 2009 (tous les éléments de la réforme)
- Phase quantitative: novembre décembre 2021 : **en pleine période de pandémie** / phase qualitative, d'analyse participative: juin 2022 resp. oct. nov. 2022 (7 workshops)



2. Participation à la consultation



2. Participation à la consultation

Consultation par questionnaire phase (nov-déc 21)

Taux de participation global :

```
30,9 % (N=1825) pour les instituteur.trice.s
```

```
53 % (N=66) pour les I-EBS
```

- Toutefois, « seul.e.s » 1000 instituteur.trice.s, 50 I-EBS et 69 éducateur.trice.s ont répondu à l'ensemble des questions posées.
- Échantillon de participants volontaires: non représentatif



3. Thématiques évaluées



3. Thématiques évaluées

Thématiques majeures

Le positionnement des acteurs par rapport aux éléments de réforme depuis 2009

La perception qu'ont les acteurs de leur métier

Les difficultés principales rencontrées par les acteurs dans l'exercice de leur métier

L'organisation en cycles

L'allongement de cycle

Les politiques définies au niveau de l'école

Les réunions et concertations du personnel

Les pratiques d'enseignement

Les pratiques d'évaluation

Thématiques mineures

Le plan d'études et l'utilisation de manuels scolaires

Les bilans intermédiaires et les bilans de fin de cycle

Le climat relationnel

Les missions accomplies par le comité d'école

Attitude des instituteur.trice.s vis-à-vis des collaborations avec les autres intervenant.e.s scolaires

Les conceptions pédagogiques générales

Les relations école-famille

L'enseignement des compétences socio-émotionnelles et comportementales

Les pratiques evidence-based



4. Questions de recherche



4. Questions de recherche

Quatre questions de recherche

- (1) Comment les acteurs se positionnent-ils par rapport aux différents éléments de réforme depuis 2009 ?
- (2) Comment les acteurs perçoivent-ils leur métier?
- (3) Quelles difficultés principales les acteurs rencontrent-ils dans l'exercice de leur métier ?
- (4) Dans quelle mesure l'approche par compétences, la différenciation pédagogique et l'évaluation formative sont-elles mises en œuvre dans les classes ?

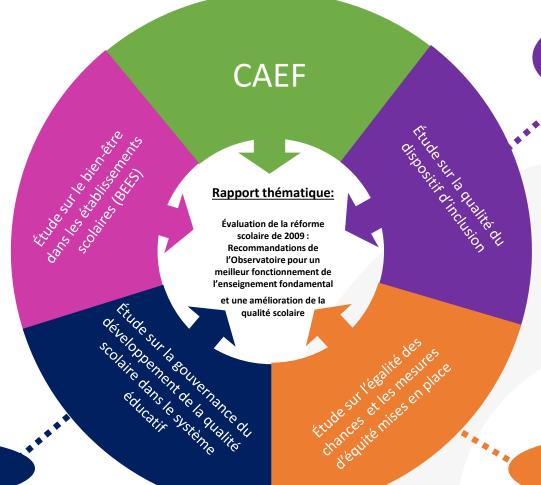


5. CAEF – une étude parmi d'autres études de l'ONQS/OEJQS dans le cadre de l'évaluation de la réforme de 2009



Développement

scolaire (PDS)



- Gestion de l'hétérogénéité
- Surcharge administrative

Contingent

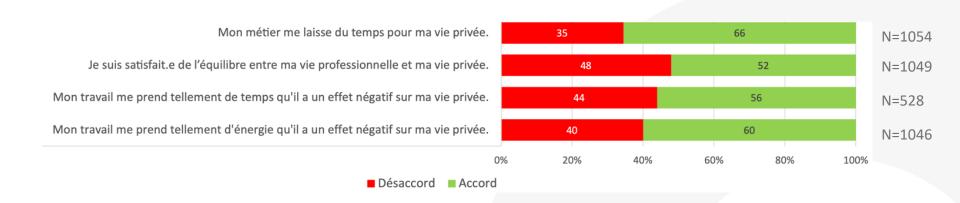
• Indice social



6. Focus sur la perception des instituteur.trice.s de leur métier

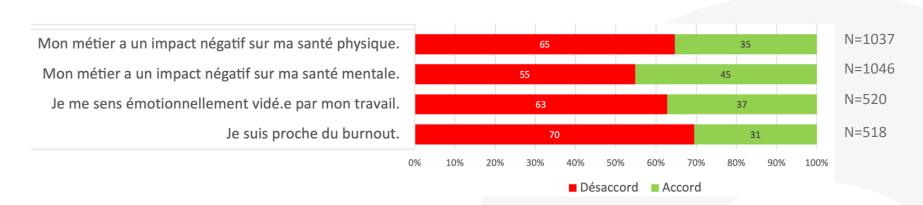


Equilibre entre vie privée et vie professionnelle



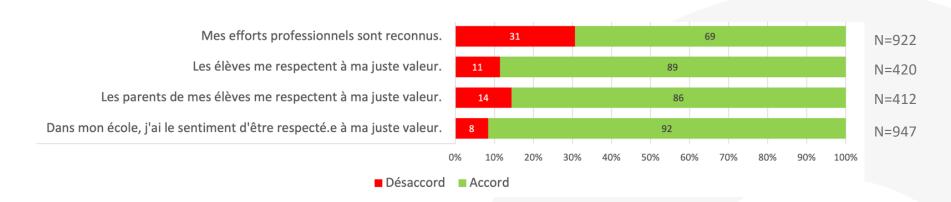


Impact du métier sur la santé



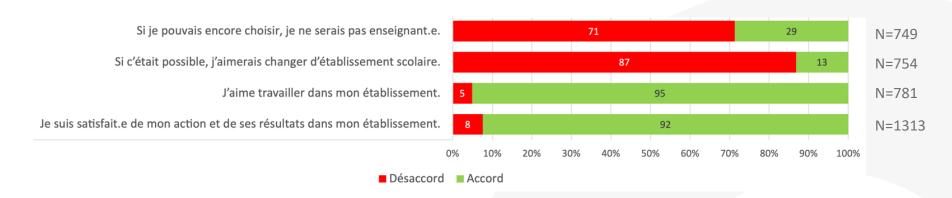


Reconnaissance





Satisfaction professionnelle





7. Comparaison avec les résultats d'autres études sur le bien-être



Données de l'étude BEES (juin 2021) - ONQS

☐ Le stress chez les enseignants

	Stress au travail	Enseignant EF	Enseignants ES
•	Pas du tout stressé	6 %	7 %
•	Un peu stressé	27 %	25 %
•	Moyennement stressé	43 %	41 %
•	Très stressé	23%	27%

- □ Seuls 6% des enseignants EF et 7% des enseignants ES ne se sentent **pas stressés** par leur travail d'enseignant.
- □ Par contre, 66% des enseignants EF et 68% des enseignants ES déclarent être moyennement voire très stressés par leur travail d'enseignant.



Données de l'enquête sur le bien-être et la motivation au travail dans la fonction publique étatique luxembourgeoise (2017) - MFP

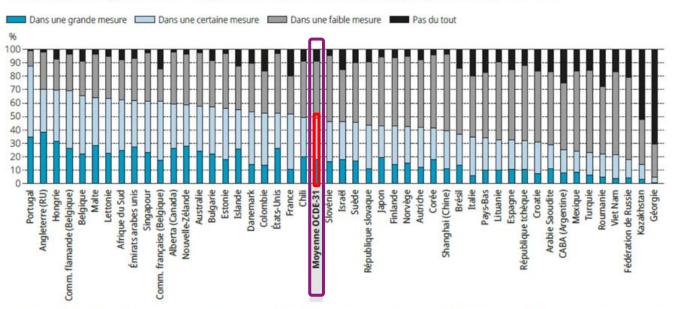
	Thèmes	Personnel	Autres fonctionnaires et employés
		enseignant	
Sat	isfaction de la situation		
professionnelle « extrêmement satisfaits		51 %	43 %
et	très satisfaits »		
•	Travail confié	57 %	47 %
•	Conditions de travail	48 %	37 %
-	Perspective de carrière	36 %	30 %
•	Rémunération	65 %	50 %
Bie	en-être au travail		
•	Tout le temps stressé	10 %	7 %
•	Souvent stressé	32 %	22 %
•	Parfois stressé	44 %	44 %



TALIS 2018

Graphique II.2.8 Stress professionnel des enseignants

Pourcentage d'enseignants du premier cycle de l'enseignement secondaire par degré de stress professionnel



Les pays et économies sont classés par ordre décroissant de leur pourcentage d'enseignants du premier cycle de l'enseignement secondaire déclarant souffrir de stress au travail « dans une certaine mesure » ou « dans une grande mesure ».

Source: OCDE, Base de données TALIS 2018, tableau II.2.36.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888934111512



8. Questions / réponses